



Quelle est pour vous la meilleure stratégie fiscale en matière de revenu de retraite?

Dix stratégies fiscales de revenu de retraite qu'il vous faut connaître

La transition entre l'accumulation de capital en vue de la retraite et la perception d'un revenu de retraite peut entraîner une certaine confusion. Pour un bon nombre de gens, elle peut avoir des répercussions sur le plan fiscal. Voici dix stratégies fiscales de revenu de retraite qui peuvent optimiser votre revenu au moment de la retraite.

1 Quel est le meilleur moment pour commencer à toucher des prestations du RPC/RRQ et de la SV?

Le choix du moment idéal pour toucher des prestations peut avoir des conséquences durables sur votre revenu de retraite. Avant de songer à toucher vos prestations plus tôt ou à les reporter, vous devez réfléchir à certains facteurs : votre espérance de vie, vos besoins en liquidités, l'effet sur les prestations liées au revenu, si vous avez l'intention de dépenser ou d'investir la valeur des prestations, si vous touchez des prestations d'invalidité du RPC, et les changements aux taux d'imposition courants et futurs.

2 Devriez-vous partager les prestations du RPC/RRQ avec votre conjoint ou conjoint de fait?

Si vous ou votre conjoint/conjoint de fait êtes âgés d'au moins 60 ans, vivez ensemble et avez cotisé au RPC/RRQ pendant la période de vie commune, le partage des prestations RPC/RRQ pourrait permettre des économies d'impôt substantielles. Il suffit de transférer votre prestation au conjoint assujéti à une tranche d'imposition inférieure.

3 Comment le fractionnement de votre revenu de pension peut réduire vos impôts

Si vous résidez au Canada et vivez avec un conjoint/conjoint de fait à la fin de l'année, vous pouvez lui attribuer un maximum de 50 % de votre revenu de pension admissible. Cette stratégie est la plus efficace lorsque le bénéficiaire du revenu de pension se situe dans une tranche d'imposition plus élevée.



Points à retenir

- 1 | Le choix du moment idéal pour toucher des prestations peut avoir des conséquences durables sur votre revenu de retraite.
- 2 | Les retraités ont besoin d'une stratégie de sortie du REER qui comprend une approche à court et à long terme de l'utilisation de ces actifs à la retraite.
- 3 | Faire appel à un conseiller, c'est payant. Vous pourriez prendre votre retraite deux fois plus riche en faisant équipe avec un conseiller.*

*Source : More on the Value of Financial Advice. CIRANO (2020).



MACKENZIE
Placements

4 Comment les cotisations à un REER de conjoint peuvent réduire vos impôts

Un REER de conjoint est un REER dans lequel le conjoint à revenu élevé verse des cotisations au nom de son conjoint/conjoint de fait à plus faible revenu. Le but du REER de conjoint est d'égaliser le revenu à la retraite pour chaque conjoint afin de réduire la charge fiscale.

5 Stratégies visant à réduire l'impôt lors de la conversion d'un REER en FERR

Après 71 ans, vous ne pouvez plus détenir un REER. Malheureusement, le simple fait de retirer de l'argent d'un REER peut entraîner des impôts élevés. Plusieurs stratégies peuvent réduire les impôts et augmenter vos rentrées de fonds. Par exemple, vous pouvez utiliser l'âge du conjoint le plus jeune, investir le retrait minimum du FERR, fractionner le revenu de FERR, désigner des bénéficiaires, verser une cotisation REER finale avant la conversion, entre autres.

6 Tirer le meilleur parti du CELI à la retraite

Bien qu'un CELI ne soit pas traditionnellement considéré comme un instrument d'épargne-retraite, il peut faire partie intégrante de votre plan de revenu de retraite. Contrairement à un FERR, vous pouvez continuer de verser des cotisations au CELI après l'âge de 72 ans. Les fonds qu'il contient peuvent continuer de générer une croissance et un revenu libres d'impôt. Les retraités bien nantis peuvent aussi puiser dans les CELI pour générer un revenu de retraite fiscalement avantageux.

7 Un prêt au conjoint peut entraîner des économies d'impôt considérables

Un prêt au conjoint est une autre stratégie très efficace de fractionnement du revenu pour les couples à la retraite. L'objectif est de transférer le revenu de placement qui serait imposé entre les mains du conjoint à taux élevé au conjoint à taux faible. Cette solution convient généralement le mieux à ceux qui détiennent d'importants placements non enregistrés.

8 Utiliser les fiducies familiales pour le fractionnement du revenu

Vous pouvez avoir recours aux fiducies familiales pour assurer la souplesse, le contrôle, la protection, la gestion et la distribution de l'actif. De nombreux Canadiens retraités ont besoin d'un revenu pour maintenir leur mode de vie personnel et aider à financer les dépenses et les obligations de leurs enfants ou de leurs petits-enfants. La fiducie familiale peut représenter un moyen efficace d'augmenter le revenu net pour la famille.

9 Générer un revenu avantageux sur le plan fiscal pour les placements non enregistrés

C'est idéal pour les retraités qui détiennent des valeurs mobilières telles que des actions et des obligations et qui comptent sur les versements d'intérêt de titres à revenu fixe et sur les dividendes réguliers provenant d'actions. Les retraités peuvent aussi obtenir un revenu fiscalement plus efficace en intégrant des programmes de retraits systématiques (PRS) ou des fonds communs de placement de série T (c'est-à-dire un remboursement de capital) dans le cadre de leur plan de revenu de retraite.

10 Maximisez votre revenu de retraite grâce aux retraits d'actifs stratégiques

Les actifs financiers les plus courants comprennent les fonds accumulés dans des REER/FERR, des CELI et des placements non enregistrés. Il existe deux questions à déterminer :

- l'utilisation optimale de ces divers comptes financiers pour obtenir la source de revenu de retraite la plus efficace sur le plan fiscal; et
- le choix des actifs dans lesquels puiser en premier.



MACKENZIE
Placements

En fin de compte, la situation de chaque retraité doit être évaluée en fonction de ses circonstances personnelles. L'approche traditionnelle consistant à reporter les REER comme dernière source de revenu de retraite afin de maximiser la croissance des REER/FERR à imposition différée pourrait convenir à certains retraités, mais pas à tous. Les retraités ont besoin d'une stratégie de sortie du REER qui comprend une approche à court et à long terme de l'utilisation de ces actifs à la retraite.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces stratégies de revenu de retraite et pour savoir si elles vous conviennent, consultez votre conseiller.

Le versement de distributions n'est pas garanti et leur montant peut fluctuer. Il ne faut pas le confondre avec la performance ou le taux de rentabilité ou de rendement d'un fonds. Si les distributions que verse un fonds sont plus élevées que sa performance, votre placement initial diminuera. Les distributions qui vous sont versées du fait qu'un fonds a réalisé des gains en capital, et perçu un revenu et des dividendes, sont imposables entre vos mains l'année de leur versement. Le prix de base rajusté de vos placements sera diminué de tout remboursement de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant négatif.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, la valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Le présent document ne doit pas être considéré comme un avis de nature juridique ou fiscale. Ce matériel a été préparé à titre informatif seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les clients sont priés de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite aux présentes car les circonstances individuelles de chaque client sont uniques. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. On ne devrait pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autre. Nous ne sommes pas responsables des erreurs qu'il pourrait y avoir dans ce document, ni redevables envers quiconque se fie aux renseignements contenus dans ce document. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.

Ces renseignements ne doivent être pris ni comme des conseils juridiques ni comme des conseils fiscaux, car la situation de chaque client est unique. **Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.**